

**NORD-BASSIN.** Les membres d'Avecim environnement ont déploré devant les élus l'application d'une taxe d'enlèvement des ordures « injuste et démotivante »

## « Plus je trie, moins je paye »



Les membres d'Avecim environnement, lundi soir, ont tenu à dénoncer publiquement l'injustice de la TEOM

« Oui à la redevance initiative. Non à toute injustice. Je trie... je paie moins. »

C'est avec ce message imprimé et accroché sur leurs poitrines que les membres de l'association Avecim Environnement ont assisté lundi soir au conseil communautaire de la COBAN, à Marcheprime. A l'issue des débats (lire par ailleurs), le président Philippe Mora a pris la parole pour dénoncer l'injustice de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

« Une taxe injuste et démotivante », a-t-il précisé en citant l'exemple d'un foyer où une personne peut s'acquitter à elle seule d'un montant de 950 .

**« Le calcul n'a rien à voir avec l'effort de tri mais est indexé avec la taxe d'habitation. Ce système encourage le laxisme. Ce que nous demandons, c'est que le paiement se fasse en fonction des ordures ménagères non triées. Pour que plus on trie, moins on paye. »**

Et de porter à la connaissance des élus de la COBAN la prise de position de cinq élus du Nord-Gironde (1) qui « subissant la taxe, souhaitent en sortir. »

**Sur la route du désaccord.** Outre cet épilogue qui s'est relativement bien passé, le conseil communautaire a été marqué par son préambule. En effet, avant la séance, le président Serge Baudy a souhaité rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'augmentation de la souscription de la COBAN au capital de la SEML « Route des lasers ». Initialement dotée de 70 000 , celle-ci passerait à 98 000 .

Et de susciter un problème de forme plus que de fond. Philippe Pérusat, le maire d'Andernos, a aussitôt déploré « l'absence de discussion préalable en bureau. » Arguant de la tenue imminente du conseil d'administration de la SEML et de son assemblée générale en décembre, Serge Baudy estimait qu'il fallait se positionner au plus vite.

**Risque et menace.** « Le sujet n'a pas été préparé, nous allons être dans l'impossibilité de voter... même si nous sommes d'accord dans le fond », a opposé Laurent Maupilé, adjoint à Lège-Cap-Ferret. Et Jean-Guy Perrière de souhaiter la tenue d'un débat.

« Si vous maintenez cette délibération, vous prenez le risque que nous la refusions » a dit Francis Gadou, maire d'Audenge, qui n'appréciait pas « la menace » de son président de maintenir la délibération. « Plutôt que d'être mis devant le fait accompli, retardons de quelques jours », a proposé François Cazis, le maire de Mios. Devant cette fronde, Serge Baudy s'est résolu à faire marche arrière. « J'en tirerai les conséquences (...) Je ne suis pas satisfait », a-t-il vertement affirmé. C'est finalement à huis clos et à l'issue du conseil que les élus ont débattu de ce point.

(1) Les maires de Bourg-sur-Gironde, Saint-Christophe-de-Blaye, Saint-Palais, Saint-Paul-de-Blaye et Cavignac. Dans notre édition du Blayais en date du 4 octobre.